

Procès-verbal DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **CREMPIGNY BONNEGUETE**

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 10 Présents : 08 Votants : 10 Procuration : 02	Le 16 mars 2022 Le Conseil Municipal de la Commune de CREMPIGNY BONNEGUETE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain ROLLAND <u>Date de la convocation</u> : 10/03/2022
<u>Présents :</u> BOURDON Isabelle – CHARVET Claudette -- COMBEPINE Ghyslaine -- LOBRY Sylvain – MOINE Jean-Luc --RAFIN Evelyne -- ROLLAND Alain-- SONDARD Joël. <u>Absents excusés :</u> —ZAMPARO Justine (Pouvoir donné à Isabelle Bourdon) -- DELAHAYE Sandrine (Pouvoir donné à Jean-Luc Moine). Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer. Mme Isabelle Bourdon a été nommée secrétaire de séance.	

OBJET

Séance publique

- Approbation compte de gestion 2021
- Compte administratif communal 2021
- Affectation de résultats
- Subvention région programme 2022
- Travaux de la fontaine
- Achat bus et Gérance
- Cdas 2022 complément

Questions diverses

- Terrain de pétanque

Le procès-verbal du 01/03/2022 est accepté par les élus présents.

SEANCE PUBLIQUE :

Approbation du compte de gestion 2021

Délibération n°2022/02/01

M. le maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Compte tenu que les résultats du compte de gestion Communal 2021 coïncident avec ceux du compte administratif Communal 2021

Monsieur le Maire présente le compte de gestion Communal 2021 :

Fonctionnement : Résultat excédentaire 104 775.86 euros

Investissement : Résultat excédentaire 19 928.11 euros

Après délibération, le conseil municipal :

Par 10 voix POUR, Par 00 voix CONTRE, Et 00 Abstention,

Approuve le compte de gestion Communal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approbation compte administratif communal 2021

Délibération n°2022/02/02

Monsieur le Maire donne la présidence à M. Sylvain LOBRY (1^{er} Adjoint) et quitte la salle à 20h23.

Après avoir entendu **le compte administratif 2021 communal :**

Compte tenu que les résultats du compte Administratif Communal 2021 coïncident avec ceux du compte de gestion Communal 2021,

Fonctionnement :

Recettes : 335 702.54 €

Dépenses : 230 926.68 €

104 775.86 €

Investissement :

Recettes : 106 650.84 €

Dépenses : 86 722.73 €

19 928.11 €

Résultats de clôture :

- Un excédent de fonctionnement de **352 520.12** Euros
- Un excédent d'investissement de **82 623.83** Euros

Après délibération, le Conseil Municipal

Pour : 09 Contre : 00 Abstention : 00

Adopte le compte administratif Communal 2021 et arrête ainsi les comptes.

Retour de M. le Maire à 20h27.

Affectation de résultats

Délibération n°2022/02/03

Constatant à la clôture des comptes de 2021 :

Un excédent de fonctionnement de **352 520.12** Euros

Un excédent d'investissement de **82 623.83** Euros

Après délibération, le Conseil Municipal :

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 00

Décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

- **252 520.12** Euros en report de fonctionnement (R002)
- **82 623.83** Euros en report d'investissement (R001)
- **100 000.00** Euros excédent de fonctionnement (R1068)

Subvention région 2022

Délibération n°2022/02/04

Exposé : M. le maire propose de réaliser des travaux de création de trottoirs allant du centre jusqu'au cimetière afin de sécuriser ce secteur. Pour se faire il est suggéré de faire une demande de subvention au titre de la région 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 00

- D'approuver le lancement du projet
- De demander la subvention.
- D'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- De prévoir cette somme au budget en investissement.

Travaux de la fontaine

Délibération n°2022/02/05

Exposé : M. le maire propose de réaliser les travaux de la fontaine. Après discussion et présentation des devis.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 00

- De choisir l'entreprise SAS GERVASONI pour un montant HT de 6051.20€
- D'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- De prévoir cette somme au budget en investissement.

Achat Bus et Gérance
Délibération n°2022/02/06

M. le Maire propose d'acheter un bus pour y faire un restaurant sur place, sur le parking du cimetière de Crempigny et de le mettre en gérance.

Après délibération le conseil municipal décide :

Pour : 03

Contre : 05 (M. LOBRY Sylvain, Mme COMBEPINE Ghyslaine, Mme DELAHAYE Sandrine, Mme ZAMPARO Justine, M. MOINE Jean-Luc)

Abstention : 02 (Mme CHARVET Claudette, M. SONDARD Joël)

Il n'est pas donné suite à la délibération et le projet est abandonné.

CDAS 2022 complément

Suite à la délibération refusant le projet du bus, ce complément n'a plus lieu d'être.

Questions diverses

Demande d'un terrain de pétanque

Il est proposé de faire un terrain de pétanque à Bonneguête.

Fin de séance : 21h07

Prochaine séance Conseil Municipal : 29/03/2022



REPUBLIQUE FRANCAISE
HAUTE-SAVOIE

2021 /